

# Embarcations et matériel abandonnés

Conformément aux dispositions légales en la matière, la Direction générale de l'environnement (DGE-DIRNA-EAU), somme les propriétaires des bateaux et engins suivants:

Bateau à moteur	Rias Terhi Micro Fun	VD 24'697	polyester	blanc/vert
Ber		HOWA/BRA 004	métal	
Bateau à voile	Dubdam NL Barneгат	VD 26'933	polyester	blanc/vert
Bateau à moteur	Elan T 401	VD 20028	polyester	blanc
Bateau à moteur	Tabur Marine Taburyak3	VD 15'023	polyester	blanc/orange
Bateau à rames	Sodim Pop 2 1978	VD 5'899	polyester	blanc
Bateau à moteur	Räss Blitz	VD 24'842	polyester	blanc/brun/ violet
Bateau à moteur	Muller You You	VD 10'234	polyester	blanc/bleu
Bateau à moteur	Cormorant Peche 450	VD 15215	polyester	blanc/vert
Canot		sans matricule	polyester	blanc
Youyou	3 x	sans matricule	polyester	blanc/jaune
Youyou		SPEER 230	polyester	blanc
Dériveur		sans matricule	polyester	blanc
Planche à voile	10 x	sans matricule	polyester	blanc
Ber		BO301 2483 350	métal	
Ber	Rosta	09066000/173025	métal	
Ber	ELLEBI	LBNX 296	métal	
Ber		103770	métal	
Ber		88FTA112	métal	
Ber		RDW 10010098	métal	
Ber	11 x	artisanaux	métal	
Treuil	Rapid	1023SRLX32	métal	vert/rouge

de se faire connaître en téléphonant au chef du secteur 2 des lacs et cours d'eau de la DGE (Tél. 026 557 37 30), afin de retirer, dans les 30 jours suivant la date de cette parution, leurs engins saisis ou trouvés au bord du lac de Morat et se trouvant actuellement en dépôt à la fourrière de Salavaux.

Passé ce délai, ce matériel sera vendu ou détruit, selon son état, conformément aux dispositions de l'art. 26/a de la Loi sur la circulation routière (LVCR).

**Département de l'environnement et de la sécurité**  
Direction générale de l'environnement